

JEU-CONCOURS « Anniversaire de la rue du cinéma – 16^e édition » du 25 mars (12h) au 7 avril (12h) 2026 sur forumdesimages.fr

ARTICLE 1

Le FORUM DES IMAGES, dont le siège social est situé à Westfield Forum des Halles, 2 rue du Cinéma 75001 PARIS, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur le site internet du Forum des images sur <https://www.forumdesimages.fr/anniversaire-de-la-rue-du-cinema-2026>. Le jeu concours se déroulera du 25 mars (12h) au 7 avril (12h) 2026.

ARTICLE 2

Le jeu-concours est ouvert aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans et plus au 25/03/2026 inclus, à l'exclusion des personnes salariées du Forum des images, ainsi que de leur famille, conjoints et descendants. Le jeu est limité à une participation par personne (même nom et même adresse). Chaque participant ne peut donc gagner qu'une seule fois.

ARTICLE 3

Pour participer, il suffit de se rendre sur <https://www.forumdesimages.fr/anniversaire-de-la-rue-du-cinema-2026> et de répondre à la question, en indiquant ses nom, prénom, mail et adresse postale complète. Toute participation comportant des coordonnées illisibles ou incomplètes sera considérée comme nulle. Un tirage au sort désignera le gagnant. Toute falsification d'identité entraînera la nullité de la participation au jeu. Toute inscription incomplète ou erronée rendra la participation invalide.

ARTICLE 4

Dotations mises en jeu :

1er lot

- Une carte « 1 an de cinéma » UGC valable 17 avril 2026 au 16 avril 2027, d'une valeur de 826,80€
- 1 abonnement annuel illimité au Forum des images d'une valeur de 132 €
- Des livres sur le cinéma offert par la bibliothèque du cinéma François Truffaut d'une valeur de 75,75€
 - *Les Guerres de Lucas, vol. 1.* Renaud Roche, Laurent Hopman, Deman Editions : 24.90€
 - *Les Guerres de Lucas, vol. 2.* Renaud Roche, Laurent Hopman, Deman Editions : 25.90€
 - *Ghibli Mania – Le studio Ghibli au-delà de ses films.* Michael Leader, Jake Cunningham, Gründ : 24.95€
- Une carte cadeau Westfield - Forum des Halles d'une valeur de 150€

2e lot

- 1 abonnement annuel illimité au Forum des images d'une valeur de 132 €
- Un livre sur le cinéma offert par la bibliothèque du cinéma François Truffaut d'une valeur de 59,95 €
 - *Scorsese – la totale.* Olivier Bousquet, Arnaud Devillard, Nicolas Schaller, E/P/A/

- Une carte cadeau Westfield - Forum des Halles d'une valeur de 100€

3e lot

- 10 places au Forum des images (75 euros)
- Un livre sur le cinéma offert par la bibliothèque du cinéma François Truffaut d'une valeur de 49,95 €
→ *L'Atlas du cinéma*. Olivier Bousquet, Arnaud Devillard, E/P/A/
- Une carte cadeau Westfield - Forum des Halles d'une valeur de 50€

4e lot

- 10 places au Forum des images (75 euros)
- Un livre sur le cinéma offert par la bibliothèque du cinéma François Truffaut d'une valeur de 28 €
→ *Vilains Vilaines – les figures du mal au cinéma*. Julien Magalhaes, Hoëbeke
- Une carte cadeau Westfield - Forum des Halles d'une valeur de 50€

En aucun cas, la dotation ne peut être échangée à la demande du gagnant contre une autre dotation, des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande. Elle ne peut pas non plus être transférée à un tiers. Le Forum des images peut se voir contraint, en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, de modifier en cours d'opération la nature des lots mis en jeu et de remplacer la dotation par un autre lot de nature et de valeur au moins équivalente. Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un échange, ni à un remboursement.

ARTICLE 5

La remise de la dotation sera effectuée après vérification du respect des règles du jeu-concours contenues dans le présent règlement. À compter du moment où il aura été tiré au sort pour remporter un lot, le participant sera averti de son gain par un e-mail au plus tard le mercredi 8 avril 2026 à 17h. Le Forum des images ne pourra être tenu responsable d'une adresse e-mail inexacte du fait de la négligence du gagnant. Le Forum des images n'effectuera aucune recherche complémentaire si le(s) gagnant(s) reste indisponible et/ou injoignable. Chaque lot sera envoyé au gagnant sous forme de code promotion via message électronique.

ARTICLE 6

Le Forum des images se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu-concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7

La participation au présent jeu implique de la part des participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions des organisateurs. Le présent règlement est déposé auprès de Maître Manceau, huissier de justice, 130 rue St Charles, 75015 Paris. Il est accessible sur <https://www.forumdesimages.fr/anniversaire-de-la-rue-du-cinema-2026>. Le règlement complet du jeu-concours peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse du jeu-concours : Forum des images, Forum des Halles, 2 rue du Cinéma, 75001 PARIS, les frais de timbre exposés dans ce cadre étant remboursés sur simple demande concomitante avant le mercredi 8 avril 2026 à 17h. sur la base du tarif lent en vigueur (joindre un RIB). Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu-concours de son auteur, le Forum des images se

réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit et adressée à Forum des images, Forum des Halles, 2 rue du Cinéma, 75001 PARIS et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu-concours.

ARTICLE 8

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées par le Forum des images, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Le traitement de ces informations permet au Forum des images de gérer la participation des personnes s'inscrivant au jeu, et notamment de leur envoyer à l'adresse électronique qu'ils fournissent, un courrier électronique confirmant la prise en compte de leur participation, ou, le cas échéant les informant de leur gain. En application de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification qu'ils peuvent exercer par courrier à l'adresse de Forum des images, Forum des Halles, 2 rue du Cinéma, 75001 PARIS.

ARTICLE 9

Le Forum des images s'efforcera de trouver une solution amiable à tout différend non traité par le présent règlement. À défaut, le litige sera tranché par les juridictions compétentes.